



Votants : 83  
Convocation du Conseil de Communauté :  
le 20 juin 2014  
Affichage du Compte-rendu Sommaire :  
le 01/07/2014

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 30 juin 2014

### DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – TARIFICATION D'OCCUPATION DES FOURREAUX DE TELECOM PROPRIETE DE LA CAN A DES ENTREPRISES PRIVEES

#### **Titulaires présents :**

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Jean-Claude BARRAUD, Alain BAUDIN, Anne BAUDOIN, Daniel BAUDOIN, Jacques BILLY, Marie-Christelle BOUCHERY, Yamina BOUDAHMANI, Jean BOULAIS, Michel BOURUMEAU, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Amaury BREUILLE, Jacques BROSSARD, Sophie BROSSARD, Carole BRUNETEAU, Jean-Romée CHARBONNEAU, Christelle CHASSAGNE, Jean-Luc CLISSON, Brigitte COMPETISSA, Sylvie DEBOEUF, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Pascal DUFORESTEL, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Jean-Martial FREDON, Alain GRIPPON, Véronique HENIN-FERRER, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Dominique JEUFFRAULT, Bruno JUGE, Gerard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Simon LAPLACE, Alain LECOINTE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Nicolas MARJAULT, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Jean-Pierre MIGAULT, Marie-Paule MILLASSEAU, Joël MISBERT, Serge MORIN, Jacques MORISSET, René PACAULT, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Alain PIVETEAU, Adrien PROUST, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Dominique SIX, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Elodie TRUONG, Yvonne VACKER, Michel VEDIE

#### **Titulaires absents ayant donné pouvoir :**

Charles-Antoine CHAVIER à Jacques BROSSARD, Didier DAVID à Elisabeth MAILLARD, Luc DELAGARDE à Alain BAUDIN, Romain DUPEYROU à Simon LAPLACE, Marie-Chantal GARENNE à Sylvette RIMBAUD, Anne-Lydie HOLTZ à Christelle CHASSAGNE, Agnès JARRY à Elmano MARTINS, Guillaume JUIN à Lucien-Jean LAHOUSSE, Rabah LAICHOURE à Gerard LABORDERIE, Jacqueline LEFEBVRE à Jeanine BARBOTIN, Rose-Marie NIETO à Dominique SIX, Michel PAILLEY à Alain GRIPPON, Sebastien PARTHENAY à Marc THEBAULT, Nathalie SEGUIN à Nicolas MARJAULT

#### **Titulaires absents suppléés :**

#### **Titulaires absents :**

Thierry BEAUFILS, Gérard GIBAUT, Robert GOUSSEAU, Alain LAUDES, Marcel MOINARD

#### **Titulaires absents excusés :**

Charles-Antoine CHAVIER, Didier DAVID, Luc DELAGARDE, Romain DUPEYROU, Marie-Chantal GARENNE, Anne-Lydie HOLTZ, Agnès JARRY, Guillaume JUIN, Rabah LAICHOURE, Jacqueline LEFEBVRE, Rose-Marie NIETO, Michel PAILLEY, Sebastien PARTHENAY, Nathalie SEGUIN

**Président de séance :** Jérôme BALOGE

**Secrétaire de séance :** Simon LAPLACE

Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20140630-c40-06-2014-DE  
Date de télétransmission : 04/07/2014  
Date de réception préfecture : 04/07/2014

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 30 JUIN 2014

### DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – TARIFICATION D'OCCUPATION DES FOURREAUX DE TELECOM PROPRIETE DE LA CAN A DES ENTREPRISES PRIVEES

Monsieur **Claude ROULLEAU**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par le Bureau,

Sur proposition du Président,

Vu le Code des postes et des communications électroniques,

Vu le Code de la voirie routière, notamment ses articles L113-3, L 113-4 L115-1, R115-1 et suivants, R141-13 et suivants,

Vu l'article L. 1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la convention de mise à disposition de l'ARCEP de Mars 2006 issue du « Groupe de Travail « zone d'activité »

La CAN souhaite pouvoir mettre ponctuellement les fourreaux relevant de son domaine privé à disposition des entreprises présentes sur les zones d'activités communautaires afin de leur permettre d'établir, occuper et exploiter les fourreaux pour l'implantation de réseaux type fibre optique ne dépassant pas 13mm de diamètre extérieur.

Le Code des postes et des communications électroniques (art 45-1) indique que le prix de location d'un fourreau doit refléter ses coûts de construction et d'entretien.

A cet égard, l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP) considère que le prix annuel de location d'un fourreau par une collectivité devrait osciller entre 0,3 à 2,5 € par mètre selon sa localisation (zone urbaine, périurbaine ou rurale) et le fait que les travaux aient été dédiés ou pas à leur pose.

Il est proposé de fixer à 1,5 € par mètre linéaire la redevance d'occupation du domaine privé pour occupation des fourreaux, ce prix tenant compte des coûts de construction et d'entretien du réseau.

Les prix sont révisables annuellement, au premier jour du mois suivant la date anniversaire de la convention.

Il est demandé au Conseil de Communauté de bien vouloir :

- Adopter la tarification proposée,
- Adopter le principe de louer les fourreaux télécom aux entreprises présentes sur les zones d'activités communautaires.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

Pour : 83  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participé : 0

**Claude ROULLEAU**

**Vice-Président Délégué**